



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE SAUBUSSE

ARRETE DU MAIRE

Objet : Enquête publique préalable au déclassement d'une partie des espaces communs du pôle médico-commercial LAGRANGE à SAUBUSSE

Le Maire de la commune de Saubusse,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2141.1 et L.2141.2,

Vu le code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.141-3 et R. 141-4 et suivants,

Vu les dispositions du chapitre IV du code des Relations entre le Public et l'Administration,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur au titre de l'année 2026 établie le par décision de la commission départementale dédiée,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Considérant le projet de déclassement d'une partie de l'espace vert commun du pôle médico-commercial LAGRANGE, non cadastré, d'une superficie de 328m².

ARRÊTE

Article 1 - Il sera procédé à une enquête publique préalable au déclassement d'une partie des espaces communs du pôle médico-commercial LAGRANGE à SAUBUSSE.

- du jeudi 19 février 2026 8h30 au jeudi 5 mars 2026 17 heure.

Le projet de déclassement de cette emprise, tel que soumis à enquête publique, est contenu dans le dossier d'enquête publique.

Article 2 — M. Cédric Granger, agent administratif est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur unique.

Le Commissaire Enquêteur assurera deux permanences pour recevoir les observations du public, à la mairie de SAUBUSSE, siège de l'enquête publique, les :

- Samedi 21 février 2026 de 9 H à 12 H

- Mercredi 25 février 2026 de 15 H à 18 H

Article 3 - Un avis au public sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et portant indication :

- de l'objet de l'enquête,
- de la date d'ouverture de l'enquête et de sa durée,
- du ou des lieux ainsi que les jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet,
- du nom et de la qualité du Commissaire Enquêteur,
- des lieux, jours et heures où il se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations,
- des lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport, avis et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Un avis sera également publié, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et, pendant toute la durée de celle-ci, par voie d'affiches, dans la commune ; l'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au Maire de la commune de SAUBUSSE et sera certifiée par ce dernier.

Article 4 - Un dossier et un registre d'enquête côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés en Mairie de Saubusse du :

- du jeudi 19 février 2026 au jeudi 5 mars 2026 inclus

Le public pourra en prendre connaissance :

- En Mairie de Saubusse aux jours et heures d'ouvertures des bureaux :
 - Lundi – mercredi- vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-17h15
 - Mardi - jeudi : 13h-18h15
- Ou sur le site internet de la Ville de SAUBUSSE - www.saubusse.fr

Il pourra consigner éventuellement des observations sur le registre déposé en Mairie de SAUBUSSE ou les adresser, par écrit, à Monsieur le Commissaire Enquêteur - « projet de déclassement d'une partie des espaces communs du pôle médico-commercial LAGRANGE à la Mairie de SAUBUSSE — 100 route de Maremne – 40180 SAUBUSSE ou par courriel à l'adresse suivante : mairie@saubusse.fr

Article 5 - A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies ; il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération.

Le Commissaire Enquêteur transmettra au Maire de la commune de SAUBUSSE le dossier d'enquête avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 6 - Une copie du rapport dans lequel le Commissaire Enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée en Mairie de SAUBUSSE et sera consultable sur le site internet de la Ville de SAUBUSSE – www.saubusse.fr pendant une durée d'une année.

Par ailleurs, toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur en application de l'article R.134-32 du code des relations entre le public et l'administration.

Article 7 — Le présent arrêté sera affiché en Mairie quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 8 — Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 9 — Une copie du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commissaire Enquêteur et à Monsieur le Préfet des Landes.

Article 10 — A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, le projet de déclassement d'une partie des espaces communs du pôle médico-commercial LAGRANGE à SAUBUSSE sera soumis au conseil municipal pour approbation.

Article 11 — Monsieur le Maire de la commune de SAUBUSSE, Monsieur le Commissaire Enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la bonne exécution du présent arrêté.

Fait à Saubusse, le 29 janvier 2026.

Le Maire,

Eric LARROQUETTE.





COMMUNE DE SAUBUSSE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique préalable au déclassement d'une partie des espaces communs du pôle médico-commercial LAGRANGE à SAUBUSSE

Le public est informé qu'une enquête publique préalable, relative au projet de déclassement d'une partie des espaces communs du pôle médico-commercial LAGRANGE à SAUBUSSE se déroulera :

- du jeudi 19 février 2026 8h30 au jeudi 5 mars 2026 17 heure.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de SAUBUSSE durant la période ci-dessus définie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou sur le site internet de la Ville de SAUBUSSE - www.saubusse.fr

Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur — « projet de déclassement d'une partie des espaces communs du pôle médico-commercial LAGRANGE à SAUBUSSE » au siège de l'enquête publique, situé à la mairie de Saubusse – 100 route de Marenne – 40180 SAUBUSSE ou par courriel à l'adresse suivante www.saubusse.fr

Le Commissaire Enquêteur désigné est Monsieur Cédric Granger, agent administratif.

Il se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Saubusse les :

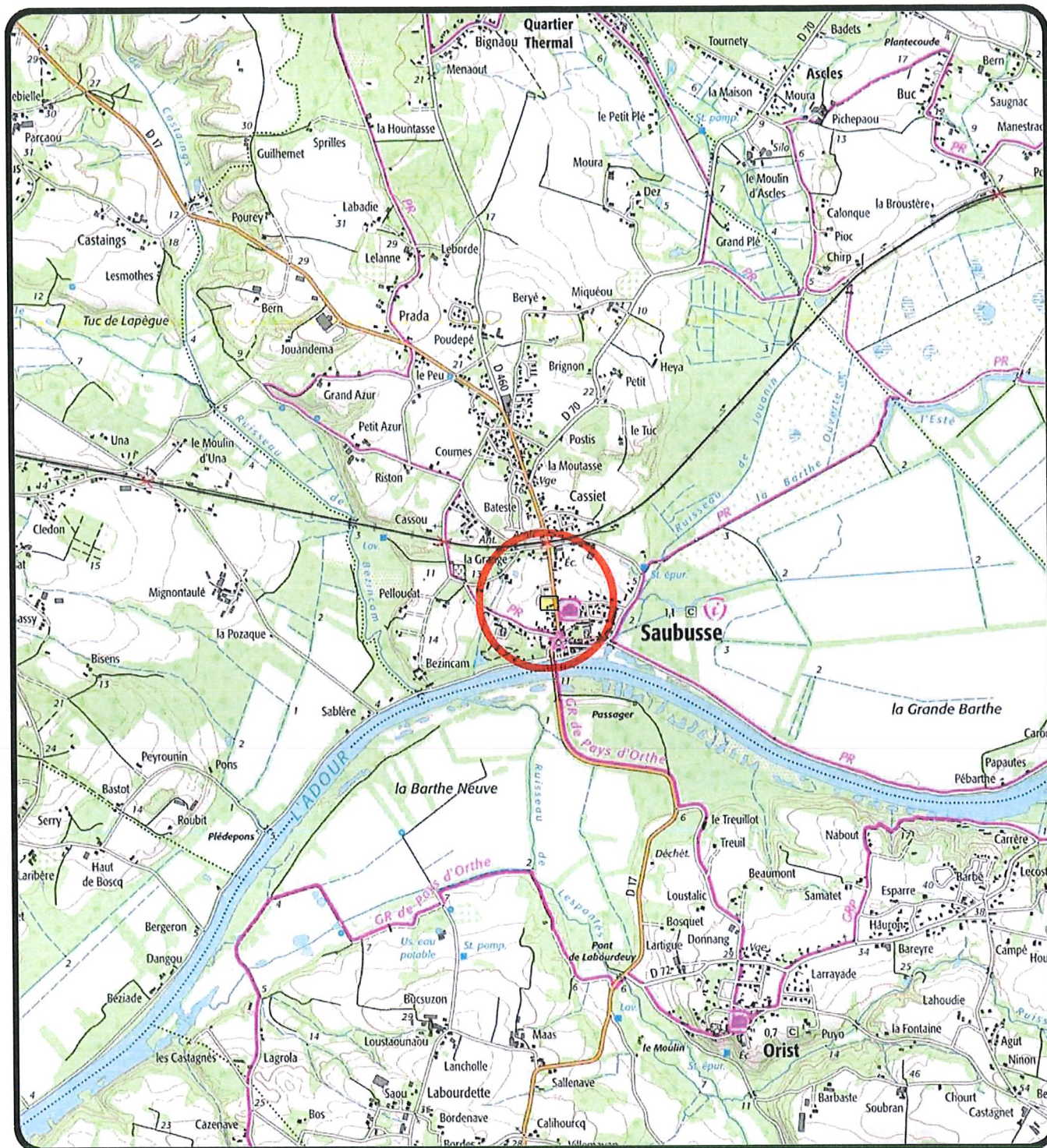
- Samedi 21 février 2026 de 9 H à 12 H

- Mercredi 25 février 2026 de 15 H à 18 H

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables en Mairie de Saubusse et sur le site internet de la Ville de Saubusse - www.saubusse.fr

Le Maire,

Eric LARROQUETTE.



Commune de SAUBUSSE

Propriété de la COMMUNE

Réf : 25
Date : Octobre 2025

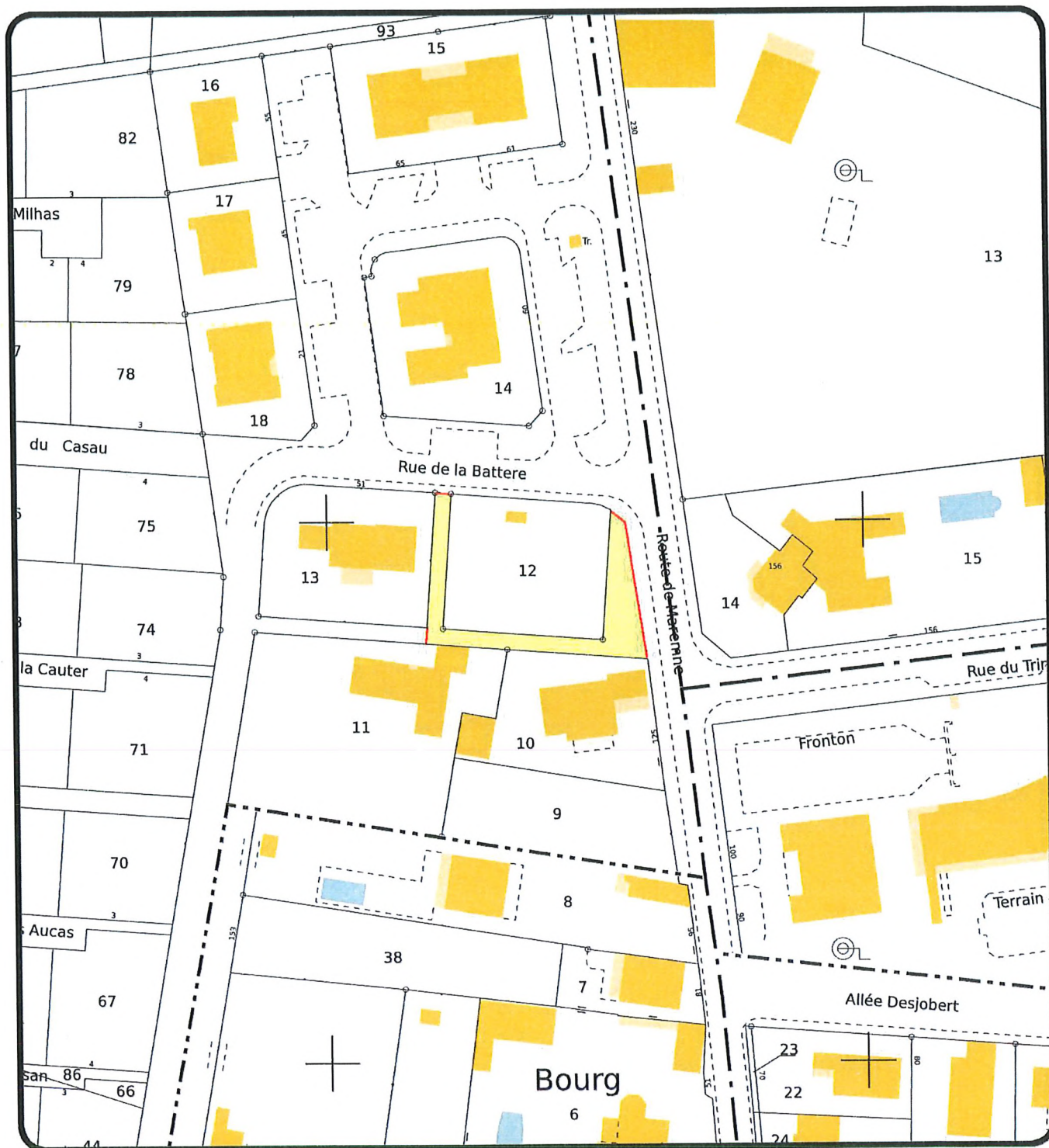
PLAN DE SITUATION

Échelle de 1 / 25000

S.A.R.L. DUNE
Géomètres-Experts
6, Rue du 22 Août 1944 - 40990 SAINT-PAUL-LÈS-DAX
Tél. : 05.58.91.63.22 - Mail : saintpaul@dune40.com



Reproduction Réservée



Commune de SAUBUSSE

Propriété de la COMMUNE

Réf : 25
Date : Octobre 2025

PLAN CADASTRAL

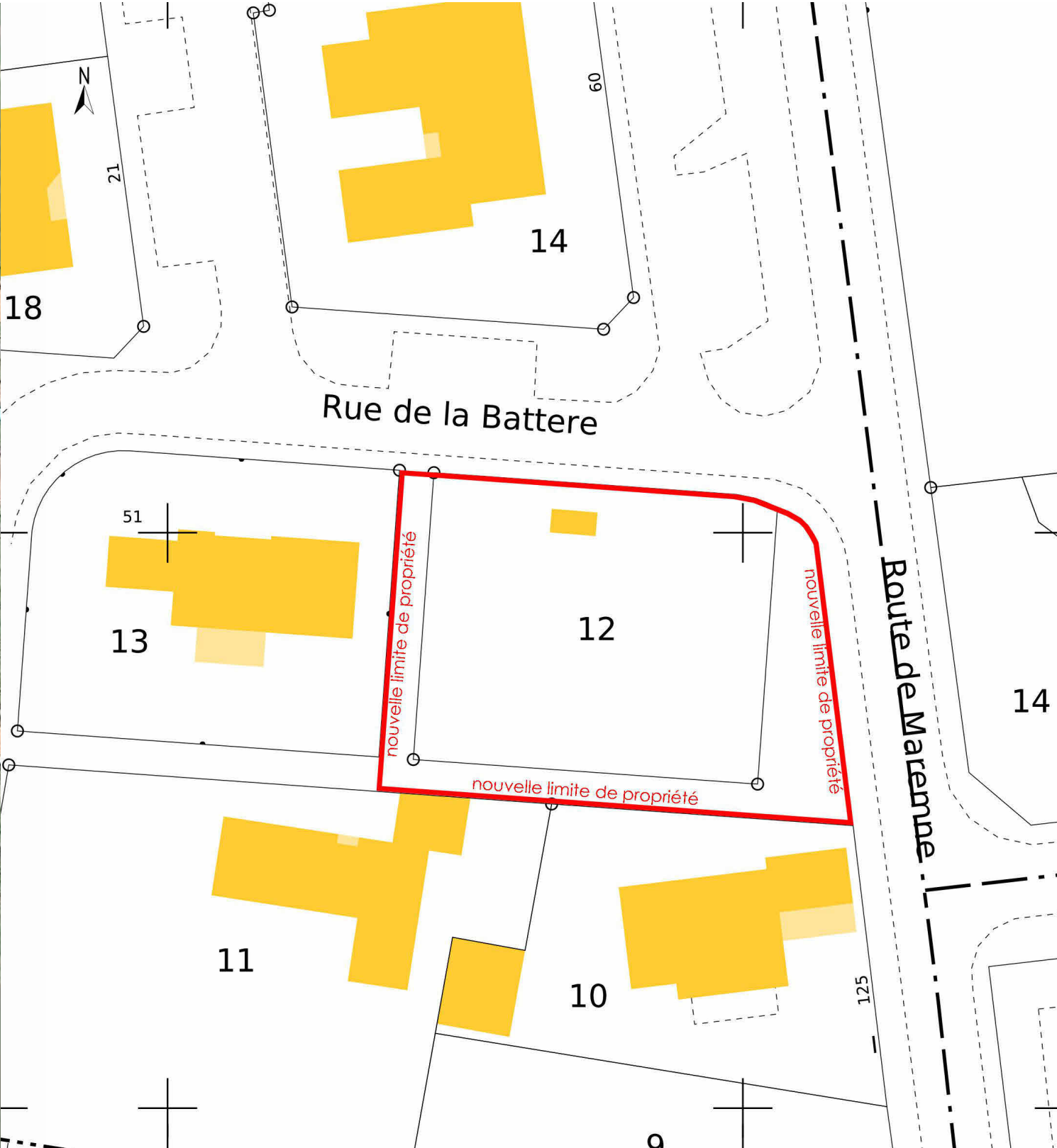
Échelle de 1 / 1000

S.A.R.L. DUNE
Géomètres-Experts
6, Rue du 22 Août 1944 - 40990 SAINT-PAUL-LÈS-DAX
Tél. : 05.58.91.63.22 - Mail : saintpaul@dune40.com

Dune
Reproduction Réservée



VUE AÉRIENNE



PLAN CADASTRAL
Référence Cadastre de la parcelle : 000 AC 12
Superficie nouvelles limites : 1076 m² (surface d'origine : 749 m²)
Adresse : LA GARE 40180 SAUBUSSE

U

ARCHITECTE

Stéphanie Imbaud

architecte desa

1, crs de Verdun 40100 Dax

tél : +33 (0)6 40 28 26 51

imbaud.stephanie@gmail.com

N°	Description	Date

SATEL

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MIXTE COMMERCE - ...

PARCELLE N° 12 - LA GARE - 40180 SAUBUSSE

PLAN DE SITUATION- CADASTRE

Numéro de projet71

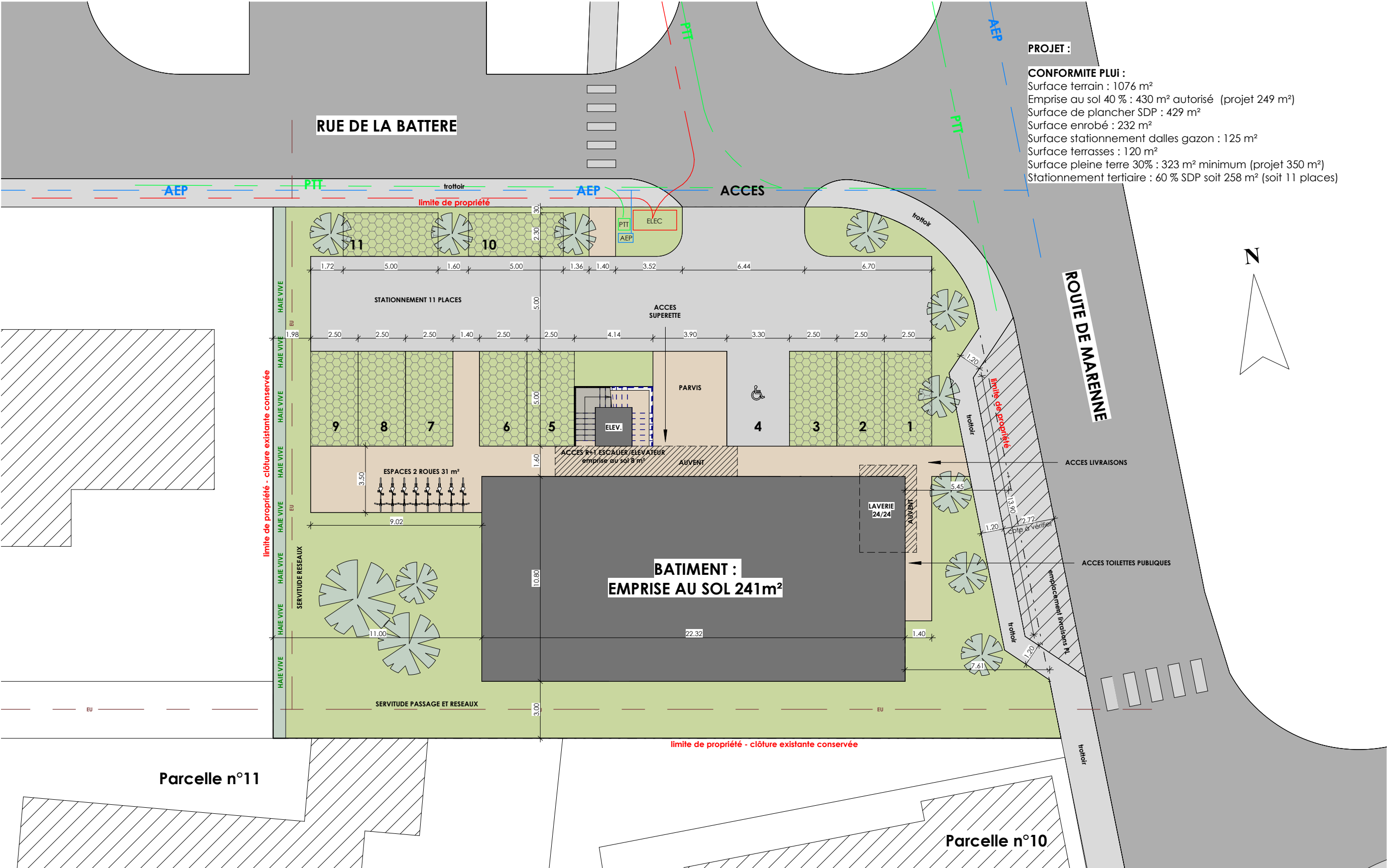
Date11-12-2025

Dessiné parAuteur

Phase : APS V7

APS 01

Echelle



PROJET :

CONFORMITE PLUI :

- Surface terrain : 1076 m²
- Emprise au sol 40 % : 430 m² autorisé (projet 249 m²)
- Surface de plancher SDP : 429 m²
- Surface enrobé : 232 m²
- Surface stationnement dalles gazon : 125 m²
- Surface terrasses : 120 m²
- Surface pleine terre 30% : 323 m² minimum (projet 350 m²)
- Stationnement tertiaire : 60 % SDP soit 258 m² (soit 11 places)

PLAN MASSE
1 : 200

U

ARCHITECTE

Stéphanie Imbaud

architecte desa

1, crs de Verdun 40100 Dax

tél : +33 (0)6 40 28 26 51

imbaud.stephanie@gmail.com

N°	Description	Date

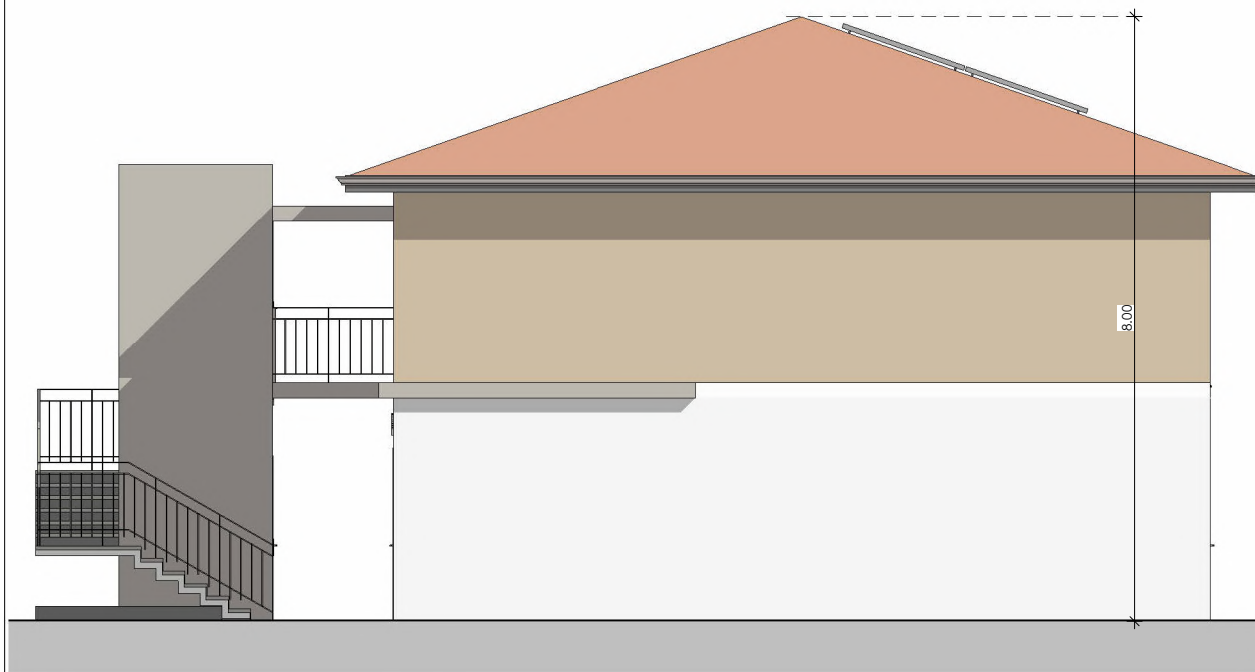
SATEL

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT MIXTE COMMERCE - ...

PARCELLE N° 12 - LA GARE - 40180 SAUBUSSE

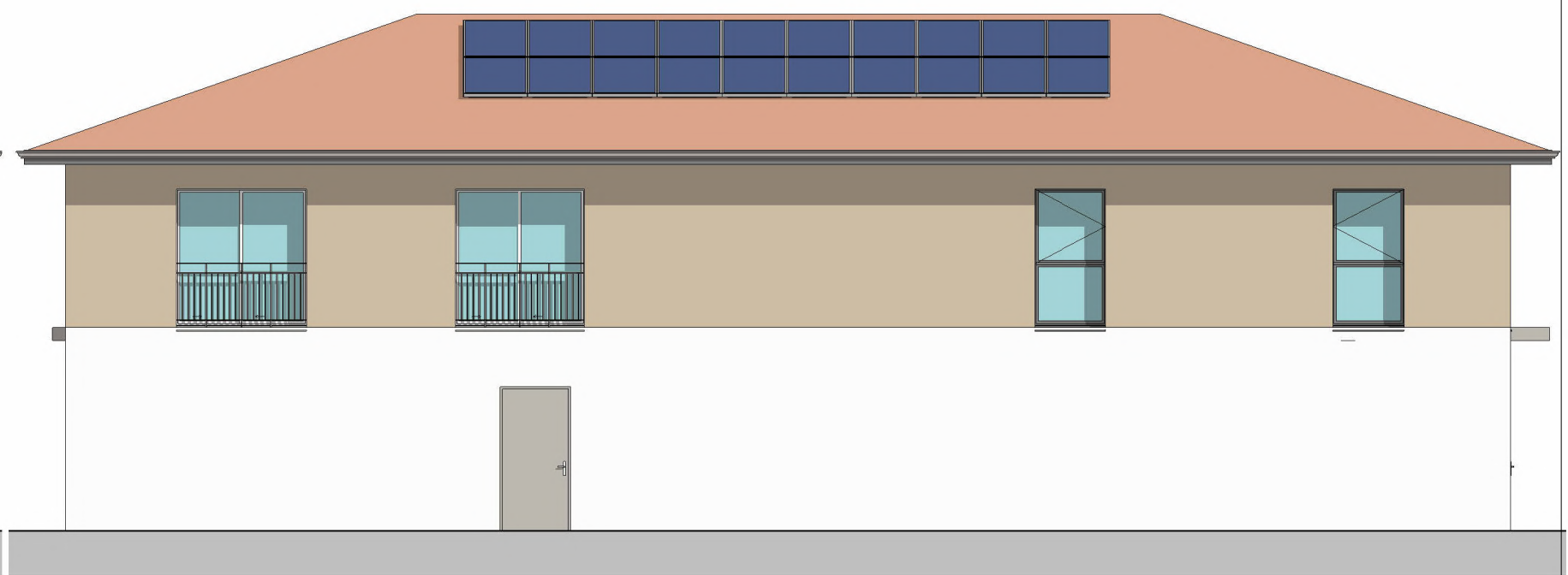
PLAN DE MASSE

Numéro de projet	71	APS 02	
Date	11-12-2025		
Dessiné par	Auteur		
Phase :	APS V7	Echelle	1 : 200



FACADE OUEST

1 : 100



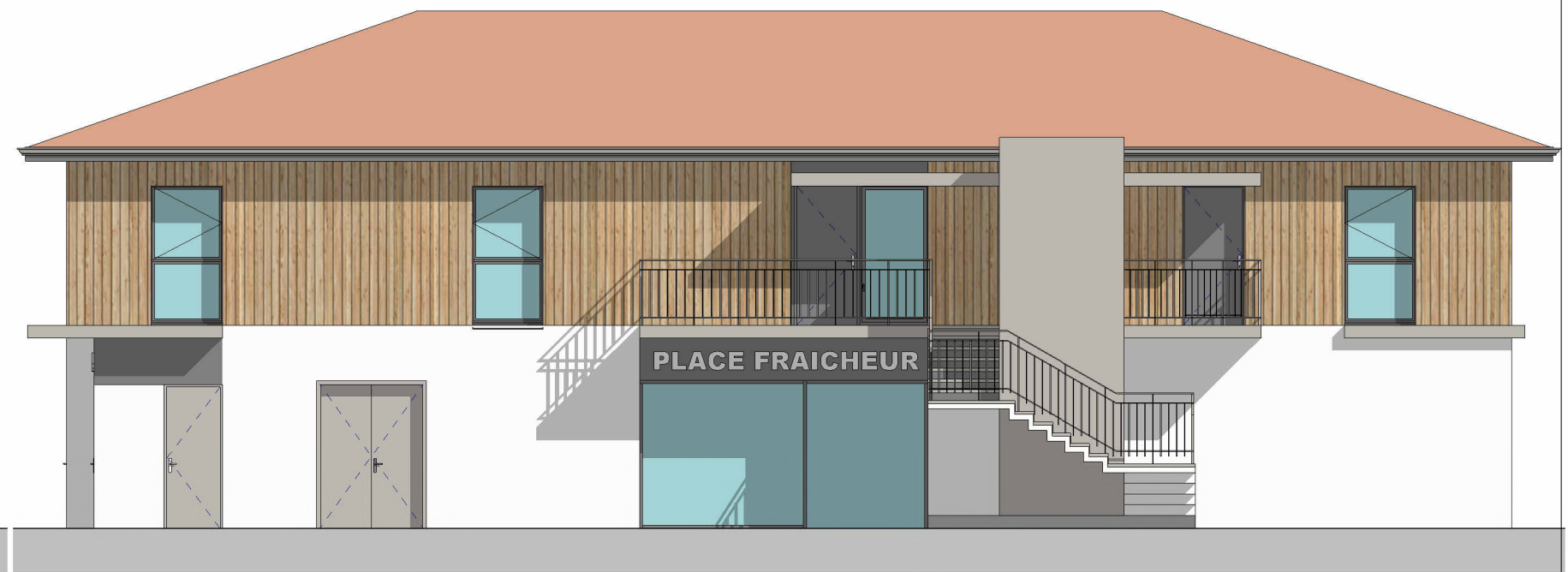
FACADE SUD

1 : 100



FACADE EST

1 : 100



FACADE NORD

1 : 100

N°	Description	Date
A	MODIFICATION TOITURE	20-03-2023

Numéro de projet	71	APS 05
Date	11-12-2025	
Dessiné par	Auteur	
Phase : APS V7	Echelle	1 : 100



Vue 3D 1



Vue 3D 2



Stéphanie Imbaud
architecte desa
1, crs de Verdun 40100 Dax
tél : +33 (0)6 40 28 26 51
imbaud.stephanie@gmail.com

N°	Description	Date

SATEL

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT
MIXTE COMMERCE - ...

PARCELLE N° 12 - LA GARE - 40180 SAUBUSSE

VUE 3D

Numéro de projet	71
Date	11-12-2025
Dessiné par	Auteur
Phase :	APS V7

APS 06

Echelle



Plan d'ensemble de Pôle Medico-commercial

Liste des propriétaires :

- Parcelle AC 12 (**projet**) : Commune de Saubusse
- Parcelle AC 13 : Monsieur et Madame REICHERT
- Parcelle AC 14 : SCI du Sarthou
- Parcelle AC 15 : Commune de Saubusse
- Parcelle AC 16 : Monsieur et Madame COLSON
- Parcelle AC 17 : SCI BARC – MAESTRACCI
- Parcelle AC 18 : LANCE SIBUSATE

Accord des colotis du Pôle Médico-Commercial LAGRANGE

Je, soussigné(e), Monsieur ou Madame REICHERT - Claude,
propriétaire de la Parcelle AC 13 située dans le Pôle Medico-Commercial de Saubusse,
donne son accord dans le cadre la vente de la parcelle AC12 ainsi que de la bande d'espace
vert adjacente à la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes
(SATEL).

Fait à SAUBUSSE,

Le 30/10/25,

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé » :

« lu et approuvé »
Reichert

Accord des colotis du Pôle Médico-Commercial LAGRANGE

Je, soussigné(e), Monsieur ou MadameSCF du SATEL.....,
propriétaire de la Parcelle AC 11 située dans le Pôle Medico-Commercial de Saubusse,
donne son accord dans le cadre la vente de la parcelle AC12 ainsi que de la bande d'espace
vert adjacente à la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes
(SATEL).

Fait à SAUBUSSE,

Le 31 10 2015

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé » :

lu et approuvé


Accord des colotis du Pôle Médico-Commercial LAGRANGE

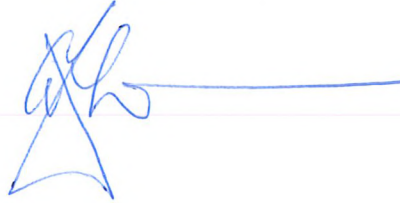
Je, soussigné(e), Monsieur ou ~~Madame~~ *Colson Xavier*,
propriétaire de la Parcelle AC *16* située dans le Pôle Medico-Commercial de Saubusse,
donne son accord dans le cadre la vente de la parcelle AC12 ainsi que de la bande d'espace
vert adjacente à la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes
(SATEL).

Fait à SAUBUSSE,

Le *10-11-2025*,

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé » :

lu et approuvé.



Accord des colotis du Pôle Médico-Commercial LAGRANGE

Je, soussigné(e), ~~Monsieur~~ ^{Mme BARC Gwenaelle pour la} ~~SCT BARC NAESTRACCI~~.....,
propriétaire de la Parcelle AC ¹⁷..... située dans le Pôle Medico-Commercial de Saubusse,
donne son accord dans le cadre la vente de la parcelle AC12 ainsi que de la bande d'espace
vert adjacente à la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes
(SATEL).

Fait à SAUBUSSE,

Le ^{06.11.2025}.....

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé » :

^{Lu et approuvé}


Accord des colotis du Pôle Médico-Commercial LAGRANGE

Je, soussigné(e), Monsieur ou Madame SÉRIS Marie Thérèse.....
SARLANCE SIBUSATE
propriétaire de la Parcelle AC 18 située dans le Pôle Medico-Commercial de Saubusse,
donne son accord dans le cadre la vente de la parcelle AC12 ainsi que de la bande d'espace
vert adjacente à la Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes
(SATEL).

Fait à SAUBUSSE,

Le 30/10/2025

SIGNATURE précédée de la mention « lu et approuvé » :

lu et approuvé
SÉRIS

SÉRIS Pascale
gérante SARL Lance Sibusate.
Lu et approuvé

lu et approuvé
[Signature]

Un service dédié à la publication de vos annonces légales
mail : contact-legales@sudouest.com

sudouest-legales.com

Contact service

ANNONCES OFFICIELLES ET LEGALES :

05 35 31 27 72 - 05 35 31 27 71

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce

Réf. : L2600525

est commandée pour paraître,
sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : Sud Ouest / Edition Landes

Département : 40

Date de parution : 3 février 2026

Fait à Bordeaux, le 29 janvier 2026

L'éditeur du Groupe SUD OUEST

Commune de Saubusse

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable au déclassement d'une partie des espaces communs du pôle médico-commercial LAGRANGE à Saubusse

Le public est informé qu'une enquête publique préalable, relative au projet de déclassement d'une partie des espaces communs du pôle médico-commercial LAGRANGE à Saubusse se déroulera :

- du jeudi 19 février 2026 8h30 au jeudi 5 mars 2026 17 h 00.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Saubusse durant la période ci-dessus définie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou sur le site internet de la Ville de Saubusse - www.saubusse.fr

Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur - « projet de déclassement d'une partie des espaces communs du pôle médico-commercial LAGRANGE à Saubusse » au siège de l'enquête publique, situé à la mairie de Saubusse - 100 route de Maremne - 40180 Saubusse ou par courriel à l'adresse suivante www.saubusse.fr

Le Commissaire Enquêteur désigné est M. Cédric Granger, agent administratif.

Il se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Saubusse les :

- Samedi 21 février 2026 de 9 H 00 à 12 H 00.

- Mercredi 25 février 2026 de 15 H 00 à 18 H 00.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables en Mairie de Saubusse et sur le site internet de la Ville de Saubusse - www.saubusse.fr

Le Maire, Eric LARROQUETTE.

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Le journal peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification des données saisies (modification de date de parution, de périodicité du journal...)

L'usage des rubriques Petites annonces des journaux doit être conforme à leur destination. Le groupe SUD OUEST s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du journal et ne respectant pas les conditions générales de vente.

La présentation de l'annonce est à titre indicatif. Elle permet de valider les éléments du texte. Selon le support choisi, la présentation peut être différente.

IMMOBILIER MARCHÉ

« Le marché a besoin de stabilité et de visibilité »

POINT DE VUE. Président du GIE Orpi Bordeaux Gironde, Stéphane Cheneau analyse l'évolution du marché immobilier à la fin de l'année 2025 et partage ses perspectives pour 2026

Céline Lanusse

Quelles sont les tendances observées à la fin de l'année 2025 ? L'année 2025 a été meilleure en matière de transactions, mais la fin d'année marque un fléchissement. La demande s'est tassée et les délais de vente se sont allongés depuis l'automne.

Comment expliquez-vous ce ralentissement ? Il est principalement lié au contexte économique. Les acquéreurs ont changé de comportement : ils visitent davantage, prennent plus de temps pour se positionner et disposent d'un pouvoir de négociation plus important. Les ventes au prix sont devenues rares depuis septembre, même si la négociation reste modérée.

Les incertitudes législatives jouent-elles un rôle ? Oui, très clairement, notamment

pour les investisseurs, dont le nombre a fortement diminué. À Bordeaux, ils doivent composer avec le permis de louer, l'encadrement des loyers, qui s'ajoutent aux évolutions successives du DPE et aux modifications du régime du LMNP, notamment l'intégration de l'amortissement dans la plus-value à la revente. Ce manque de visibilité freine les projets.

Quel impact cela a-t-il sur le marché locatif bordelais ? La tension locative est très forte et s'inscrit dans la durée. Les demandes sont constantes toute l'année et la vacance locative est quasi inexistante. Le principal problème reste le manque de logements disponibles. Les ménages qui n'ont pas pu acheter restent locataires, tandis que les biens libérés concernent souvent des personnes quittant la région, Bordeaux demeurant un marché très cher.



Stéphane Cheneau, président du GIE Orpi Bordeaux Gironde. Photo DR

Les DPE sont-ils la principale cause de cette pénurie ? Ils ne sont pas l'unique facteur. Les logements les plus impactés sont surtout les petits appartements de moins de 42 m² avec chauffage électrique, ce qui ex-

plique certaines évolutions ré- glementaires récentes.

Quelles sont vos perspectives pour 2026 ? Nous restons prudents. L'entrée

dans une période électorale fa- vorise l'attentisme. Le marché a besoin de stabilité et de visibili- té. Si la pierre reste une valeur refuge, elle s'impose aujourd'hui de manière moins évidente.

EN BREF

DES COMPROMIS EN HAUSSE DE 11 % EN 2025

Avec plus de 36 000 compromis signés, Orpi enregistre une progression de 11 % par rapport à 2024, qui se ralentit toutefois en fin d'année. Avec environ 945 000 ventes sur l'ensemble du territoire, selon le Conseil supérieur du nota- riat, le volume élevé confirme l'attachement des Français à la pierre, malgré un contexte économique et politique chahuté. Les chiffres d'Orpi mettent en lumière des rebonds parfois importants dans plusieurs métropoles. Des disparités régionales persistent. Par exemple, Toulouse avec + 15 % de compromis signés en un an ou encore Marseille (+ 11 %) confirment leur rôle de locomotives du marché, tandis que le marché est plus tendu à Montpellier (- 8 %) ou Limoges (- 5 %). Le GIE Bordeaux Gironde a

enregistré 19 % d'augmentation des compro- mis entre 2024 et 2025.

RETOUR DES PRIMO-ACCÉDANTS

D'après le bilan de l'année 2025 publié par Orpi, les primo-accédants, de retour massive- ment sur le marché, ont été l'un des moteurs de la reprise. Fin 2025, ils représentaient en effet, en moyenne près de 4 transactions sur 10 chez Orpi. Une dynamique nourrie par les banques, qui, selon le réseau, ont développé l'an dernier des offres spécifiques pour ac- compagner ces profils dans leur projet : taux bonifiés, prêts à pailers, accompagnement ren- forcé... Depuis le 1er avril 2025, le PTZ est dé- sommais accessible aux primo-accédants pour l'achat ou la construction de tout logement neuf, que ce soit en collectif ou en individuel, sur l'ensemble du territoire.



Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau 

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Commune de Saubusse

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable au déclassement d'une partie des espaces communs du pôle médico-commercial LAGRANGE à Saubusse

Le public est informé qu'une enquête publique préalable, relative au projet de déclassement d'une partie des espaces communs du pôle médico-commercial LAGRANGE à Saubusse se déroulera :

- du jeudi 19 février 2026 8h30 au jeudi 5 mars 2026 17 h 00.
Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Saubusse durant la période ci-dessus définie aux jours et heures habituels d'ouverture de bureaux ou sur le site internet de la Ville de Saubusse - www.saubusse.fr

Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur - « projet de déclassement d'une partie des espaces communs du pôle médico-commercial LAGRANGE à Saubusse » au siège de l'enquête publique, situé à la mairie de Saubusse - 100 route de Maremne - 40180 Saubusse ou par courriel à l'adresse suivante www.saubusse.fr

Le Commissaire Enquêteur désigné est M. Cédric Granger, agent administratif. Il se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Saubusse les :

- Samedi 21 février 2026 de 9 H 00 à 12 H 00.
- Mercredi 25 février 2026 de 15 H 00 à 18 H 00.
À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur se- ront consultables en Mairie de Saubusse et sur le site internet de la Ville de Saubusse - www.saubusse.fr

Le Maire, Eric LARROUQUETTE

Marchés publics

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €



Commune de Labenne

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1 - Mode de passation

Procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 du Code de la Commande Publique. Marché de maîtrise d'œuvre

2 - Identification de l'organisme qui passe le marché

Ville de Labenne
Personne responsable du marché : Madame la Maire - Mairie - Place de la République - 40530 Labenne Tél : 05 59 45 46 60 - e-mail : mairie@ville-labenne.fr

3 - Objet du Marché

Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une crèche

4 - Caractéristiques principales

• Lot unique

5 - Critères d'attribution

- Qualité technique de l'offre : 40%

- Montant de la rémunération : 30%

- Références liées à la construction d'un établissement d'accueil de petite enfance : 30%

6 - Pièces à fournir

CF. Règlement de consultation

7 - Retrait du dossier de consultation

En téléchargeant les pièces sur la plateforme de dématérialisation : <https://demat-ampa.fr>

8 - Date d'envoi à la publication

- le mardi 3 février 2026

9 - Date limite de réception des offres

- le lundi 23 février 2026 à 12 heures par voie dématérialisée via la plateforme : <https://dematampa.fr>

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://demat-ampa.fr>. La signature électronique n'est pas obligatoire. La transmission des plis par voie papier n'est pas autorisée.

Communauté de Communes Côte Landes Nature

AVIS RECTIFICATIF DE LA PUBLICATION DU 28 JANVIER 2026 POUR LE MARCHÉ CLN2602 :

Les points mode de passation et objet du marché sont erronés.

Il convient de lire :

Mode de passation :

Marché public de travaux par procédure adaptée en application du code de la commande publique

Objet du marché : Extension de l'EFs en reliant deux bâtiments existants

Visite obligatoire : Non

Les autres points sont inchangés.



Entreprises,
inscrivez-vous
aux alertes
automatiques

Tous les marchés du Sud Ouest
100 % gratuits sur
sud-ouest-marchespublics.com

SUD OUEST

Annonce légale

DATE DE PARUTION 03-02-2026

RÉFÉRENCE L26AL00660

DÉPARTEMENT DE PARUTION 40

CATÉGORIE APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUETE

SUPPORT Annonces-Landaises.com



Lien de publication

<https://www.annonces-landaises.com/annonces-legales/l26al00660/>



COMMUNE DE SAUBUSSE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique préalable au déclassement d'une partie des espaces communs du pôle médico-commercial
LAGRANGE à SAUBUSSE

Le public est informé qu'une enquête publique préalable, relative au projet de déclassement d'une partie des
espaces communs du pôle médico-commercial LAGRANGE à SAUBUSSE se déroulera :

- du jeudi 19 février 2026 8h30 au jeudi 5 mars 2026 17 heures.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de SAUBUSSE durant la période ci-dessus définie aux
jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou sur le site internet de la Ville de SAUBUSSE -
www.saubusse.fr

Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à
Monsieur le Commissaire Enquêteur - "projet de déclassement d'une partie des espaces communs du pôle
médico-commercial LAGRANGE à SAUBUSSE" au siège de l'enquête publique, situé à la mairie de Saubusse
- 100 route de Maremne - 40180 SAUBUSSE ou par courriel à l'adresse suivante www.saubusse.fr

Le Commissaire Enquêteur désigné est Monsieur Cédric Granger, agent administratif.

Il se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Saubusse les :

- Samedi 21 février 2026 de 9H à 12H

- Mercredi 25 février 2026 de 15H à 18H

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables en
Mairie de Saubusse et sur le site internet de la Ville de Saubusse - www.saubusse.fr

Le Maire,

Eric LARROQUETTE.



Mairie de SAUBUSSE

**ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE
AU DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DES ESPACES COMMUNS
DU PÔLE MÉDICO-COMMERCIAL LAGRANGE**

Certificat d'affichage de l'avis d'enquête

Le Maire de la commune de SAUBUSSE certifie que l'avis d'enquête relatif à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet susvisé, a été publié par voie d'affichage (en mairie et sur le lieu concerné) 15 jours au moins avant le début de l'enquête,
Soit à partir du 3 février 2026,
Et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à SAUBUSSE,

Le 3 février 2026,

Le Maire,
Eric LARROQUETTE.